



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 septembre 2017 à 18h30

L'an deux mil dix sept, le six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 31/08/2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Présents : Messieurs Edouard Sledz - Bruno Lejevre - Didier Mailly - Francis Meriaux - Fabien Besin - Emile Pinoy -

Mesdames Bernadette Fraybin - Marie Ange Zimmer -
Stephanie Prevot - Françoise Bury

Absent(s): Olivia Lecomte - Jean-Paul Dambrière - Christophe Bricout - Olivier Dufregoy -

Secrétaire de séance : Stephanie Prevot.

1) Délibération concernant l'approbation de modifications statutaires du Siden-Sian

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu du Siden-Sian concernant les modifications statutaires qui ont été adoptés par délibération le 21 juin 2017 au comité du Siden-Sian.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, et 0 voix CONTRE, d'accepter les modifications statutaires du Siden-Sian.

2) Délibération concernant les nouvelles adhésions du Siden-Sian

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu du Siden-Sian concernant les nouvelles adhésions qui ont été adoptés par délibération les 24 mars et 21 juin 2017 au comité du Siden-Sian.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, et 0 voix CONTRE, d'accepter les nouvelles adhésions du Siden-Sian.

3) Délibération pour l'attribution d'une subvention pour l'association Prévention Routière

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu de 50€ l'association Prévention Routière concernant une demande de subvention pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, et 0 voix CONTRE, d'attribuer la subvention à l'association Prévention Routière.

4) Délibération pour la création de poste à 20h en CDD

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances expliquent que dû au non renouvellement des contrat aidés, le CUI de Mme OLIVEIRA s'est terminé le 31 août 2017.

Hors puisque la commune est resté à 4 jours et demi pour l'école, qu'elle a gardé les rythmes scolaires et qu'il y a eu une augmentation d'enfants dans la classe maternelle, elle est en sous-effectif au niveau des animateurs.

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances, après examen du Budget, propose aux membres du Conseil Municipal de prendre Mme OLIVEIRA en CDD d'un moi à partir du 11 septembre 2017, renouvelable tous les mois jusqu'en Décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, et 0 voix CONTRE, de prendre Mme OLIVEIRA en CDD d'un moi à partir du 11 septembre 2017, renouvelable ~~tous les mois jusqu'en décembre 2017.~~

Informations diverses :

- CUI Mr JOUGLET Yves

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances expliquent que dû au non renouvellement des contrat aidés, le CUI de Mr JOUGLET se terminera le 15 novembre 2017.

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances expliquent aux membres du Conseil Municipal que le CUI de Mr JOUGLET ne pourra être renouvelé en raison du quota de renouvellement par Pôle Emploi, et qu'il ne sera pas remplacé en raison de l'arrêt des contrat aidés par l'Etat.

Délibération concernant les travaux du Centre Periscolaire.

10 voix POUR - 0 voix CONTRE.

Fin de séance : 20H00